

SEANCE du CONSEIL d'ADMINISTRATION du CCAS
de la ville d'Aix-les-Bains
MERCREDI 19 juin 2024

Délibération N° 21/2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le dix-neuf juin à 17h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Aix-les-Bains, légalement convoqué sur seconde convocation, s'est réuni à la résidence Joseph Fontanet 95 boulevard Lepic, sous la présidence de Madame Michelle BRAUER, Vice-présidente du CCAS.

Etaient présents :

Mme Michelle BRAUER, Mme Geneviève CHOULET, M Jean Marc VIAL, M Maxime BERTRAND, Mme Fatiha BRUNETTI, Mme Chantal CURTELIN, Mme France BRUYERE, M Daniel MANSOZ et M Guy JANET MAITRE.

Nombres d'administrateurs :

En exercice	17
Présents	9
Votants	8

Validation du compte administratif du budget principal 2023 et affectation du résultat

FONCTIONNEMENT	2023
Dépenses	2 219 205 ,94
Recettes	2202 360, 95
Résultat de gestion	-16 844 ;99
Résultat antérieur reporté	+ 231 335,33
Résultat net cumulé	214 490,34

INVESTISSEMENT	2023
Dépenses	22 819,05
Recettes	70 736, 37
Résultat de gestion	+ 47 917, 32
Résultat antérieur reporté	+ 244 763,27
Résultat net cumulé	292 680, 59

Il est proposé d'affecter le résultat 2023 comme suit :

- L'excédent d'investissement 2023 d'un montant de **292 680,59€** sur le compte 001 « Excédent cumulé d'investissement reporté », en 2024.
- L'excédent de fonctionnement 2023 d'un montant de **214 490,34€** sur le compte 002 « report à nouveau (solde créditeur) », en 2024.

Madame BRAUER sort de la salle et l'assemblée procède au vote, le CA valide à l'unanimité le compte administratif 2023 et décide d'affecter le résultat comme mentionné ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité

Ont voté pour : 8

Fait à Aix les Bains, le 20 juin 2024

Acte rendu exécutoire le 24/06/24
Après envoi à la Préfecture le 24/06/24
Et publication du 24/06/24

pour le Président et par délégation,
la Vice-présidente

Brauer
Michelle BRAUER

